|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018Genève, 17-27 avril 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.1** | **Document C18/96-F** |
| **3 avril 2018** |
| **Original: anglais** |
| Note du Secrétaire général |
| CONTRIBUTION DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE DU BRÉSIL |
| rapport "Mesurer la société de l'information" et statistiques sur les TIC à l'UIT |

J'ai l'honneur de transmettre aux Etats Membres du Conseil une contribution soumise par la **République fédérative du Brésil**.

 Houlin ZHAO
 Secrétaire général

Contribution de la République fédérative du Brésil

rapport "Mesurer la société de l'information" et
statistiques sur les TIC à l'UIT

Introduction

Au cours de la prochaine période d'études, l'amélioration des capacités et des produits en matière de statistiques sur les TIC devrait constituer une priorité stratégique pour l'UIT. Deux initiatives à cet égard sont en particulier essentielles.

Tout d'abord, l'édition de 2017 du rapport "Mesurer la société de l'information" ne contient pas les études, classements et conclusions habituels concernant les prix et l'accessibilité financière des télécommunications/TIC. Ces données sont extrêmement précieuses aux universitaires et aux décideurs dans tous les domaines du secteur des télécommunications/TIC; il convient donc d'éclaircir les raisons de leur absence dans le principal rapport statistique de l'UIT, et d'y remédier.

Ensuite, il conviendrait d'améliorer la page web et les outils relatifs aux statistiques sur les TIC de l'UIT afin qu'ils présentent de manière adaptée les séries de données, les méthodologies et les conclusions du rapport "Mesurer la société de l'information", ainsi que d'autres études statistiques portant sur les TIC au fil des années.

Discussion

En tant qu'organisation internationale et institution spécialisée des Nations Unies, l'UIT devrait constituer une base en matière de statistiques, d'études de référence et de mesure des avancées concernant les télécommunications/TIC au niveau mondial. C'est d'ailleurs en ces termes que l'Union se présente dans la section intitulée "Notre mission" de la page web relative aux statistiques sur les TIC[[1]](#footnote-1).

Depuis 2003, l'UIT est de plus en plus reconnue comme une référence en matière de statistiques sur les TIC à l'échelle mondiale. L'Indice d'accès numérique (DAI) constituait une référence en matière de mesure de l'accès et de l'utilisation des TIC. En 2007, la première édition du rapport "Mesurer la société de l'information" a présenté un indice sur les TIC innovant, l'Indice global d'ouverture aux TIC, qui comparait les avancées enregistrées d'un pays à l'autre et qui s'avérait ainsi extrêmement utile pour alimenter les recherches et les processus décisionnels relatifs aux télécommunications/TIC.

L'édition de 2009 du rapport "Mesurer la société de l'information" a présenté l'Indice de développement des TIC (IDI) et le panier de prix des TIC, qui permettaient de comparer plus de 150 pays au regard des quatre principales dimensions de la croissance et de l'adoption des TIC, à savoir:

• l'accès;

• l'utilisation;

• la maîtrise/les compétences;

• le prix et l'accessibilité financière.

Entre 2009 et 2016, le rapport "Mesurer la société de l'information" a vu une amélioration constante de la méthode employée, de ses conclusions et du nombre de pays évalués. L'édition de 2012 a introduit l'analyse des revenus et de l'investissement dans le secteur des TIC. Le rapport de 2013 a présenté un ensemble de données sur le prix des services large bande mobiles dans près de 130 pays. Dans sa version de 2014, on a introduit l'analyse des données relatives aux prix *afin de donner des indications sur la relation entre l'****accessibilité financière*** *et les inégalités de revenus, la concurrence et la réglementation*. Le panier de prix des TIC a particulièrement progressé: d'année en année, un plus grand nombre de pays ont été étudiés, et la méthode ainsi que la collecte de données ont été améliorées.

La version de 2017 du rapport publiée ensuite en novembre 2017 ne comportait ni étude, ni conclusions, ni classements, ni recommandations de politiques sur le panier de prix des TIC, et ne faisait pas non plus référence à la méthode employée pour définir le panier de prix des TIC qui avait été publié entre 2009 et 2016. Les prix de certaines technologies TIC sont publiés dans le Volume 2 du rapport, mais seulement par pays et sans aucune explication de leur importance ni de ce qu'ils signifient. Il n'y a pas de classements comparatifs, ni de chapitres sur le prix des TIC ou sur l'accessibilité financière. De fait, ni le mot "panier" ni l'expression "panier de prix des TIC" n'apparaissent dans le rapport. On trouve une occurrence de l'accessibilité financière, en référence aux cibles définies dans le Programme Connect 2020, ce qui place en effet cette notion au rang de priorité à l'échelle mondiale pour rendre les TIC plus inclusives d'ici à 2020.

En comparaison, le Chapitre 4 de l'édition de 2016 du rapport portait sur les prix des TIC, et son Annexe 2 concernait la méthode de recueil des données sur le prix des TIC. Ce Chapitre et cette Annexe représentaient respectivement 56 et 8 pages, soit 64 pages sur 274 au total. La notion d'accessibilité financière y revient des dizaines de fois; de fait, les citations suivantes reflètent son importance dans la version de 2016 du rapport "Mesurer la société de l'information":

• "***L'accessibilité financière*** *est l'un des principaux facteurs [...] qui restent déterminants au regard de l'utilisation des TIC*" (107).

• "***L'inaccessibilité financière*** *du large bande fixe [en Afrique] va de pair avec le taux de pénétration très faible observé dans la région*" (131).

• "***L'accessibilité financière*** *est le principal obstacle à la possession d'un téléphone mobile*" (167).

• "*En ce qui concerne l'adoption de l'Internet mobile cependant, l'****accessibilité financière*** *est aussi importante que les compétences en TIC et représente un obstacle moins important que la présence de contenus locaux intéressants (GSMA, 2016a, 2016b*)" (172, EN).

Il est clair que l'accessibilité financière constitue l'un des obstacles – sinon le plus important – à l'adoption des TIC et à l'inclusion numérique. Elle affecte directement et fondamentalement deux des trois dimensions de l'indice IDI, à savoir l'accès et l'utilisation. Plus les TIC sont bon marché, plus les personnes y auront accès et les utiliseront. L'accessibilité a également des conséquences directes sur l'aspect de la maîtrise, étant donné la manière dont les TIC améliorent l'accès à l'éducation et aux connaissances.

L'accessibilité financière constitue une priorité absolue en matière d'élaboration de politiques et d'amélioration générale des revenus, car au fur et à mesure que les TIC deviennent des biens de base, la population doit consacrer une partie de ses revenus aux dispositifs, services et applications TIC. A l'UIT, la question de l'accessibilité est essentielle pour parvenir à la réalisation

du but stratégique 2 (Inclusion), et fait l'objet d'un suivi statistique, étant l'une des 17 cibles stratégiques de l'Union. De fait, l'accessibilité est tellement essentielle qu'elle est mentionnée dans la mission actuelle (et future) de l'UIT (Résolution 71):

*"Promouvoir, faciliter et encourager l'accès universel, à un coût* ***abordable****, aux réseaux, services et applications de télécommunication/technologies de l'information et de la communication et leur utilisation au service d'une croissance et d'un développement socio-économiques et écologiquement durables."*

Quelle a été la raison de ces modifications radicales apportées à la version de 2017 du rapport en comparaison de celle de 2016? Cette question doit être éclaircie. Ces modifications ont des répercussions négatives sur l'UIT. A tout le moins, l'UIT ne fait plus figure de référence sur le plan mondial s'agissant des statistiques relatives au prix et à l'accessibilité financière des TIC. L'UIT subit toutefois les conséquences de ces modifications d'autres façons:

• Perte de confiance en l'UIT en tant qu'agence spécialisée des Nations Unies chargée des TIC.

• De manière générale, atteinte à la réputation de l'UIT, en particulier en sa qualité de source de statistiques, d'informations, d'études et d'élaboration de politiques.

• Rupture dans la série historique de données et incapacité à étudier dans le temps le progrès enregistré en matière d'essor des TIC.

• De manière générale, déclin de l'importance et de la pertinence du rapport "Mesurer la société de l'information" et de l'UIT.

Pour la grande majorité des parties prenantes concernées et impliquées dans les télécommunications/TIC à l'échelle mondiale (à savoir des universitaires, des dirigeants du secteur privé, des décideurs et des régulateurs), les statistiques sur les TIC, et en particulier le rapport "Mesurer la société de l'information", constituent le produit le plus important de l'UIT. La protection de l'intégrité, de la cohérence et de la pertinence des statistiques de l'UIT devrait constituer l'une des principales priorités stratégiques de l'Union.

Afin d'améliorer les statistiques à l'UIT au-delà du rapport "Mesurer la société de l'information", il est nécessaire de revoir l'approche institutionnelle de l'UIT à cet égard, y compris l'ensemble des outils, publications et sites web relatifs aux statistiques. Par exemple, l'outil de visualisation des données sur l'indice IDI permet seulement de visualiser et de comparer les versions du rapport de 2016 et de 2017. Il ne présente pas les données du panier de prix des TIC, et ne permet pas non plus de visualiser de données antérieures à 2016. Le site web relatif à la méthode employée pour établir le panier de prix des TIC n'est pas accessible non plus, même à partir des pages web relatives aux versions du rapport de 2009 à 2016.

Proposition

Pour l'UIT, l'investissement dans l'amélioration des capacités en matière de statistiques sur les TIC constitue une priorité stratégique pour la prochaine période d'études. L'UIT devrait étudier les cas d'autres organisations reconnues pour leur excellence, leur cohérence, leur fiabilité et leur efficacité en matière de présentation de données, de statistiques, de rapports et d'outils statistiques dynamiques, telles que notamment la Banque mondiale, le FMI et l'OMC, et s'en inspirer.

De cette manière, l'UIT renforcera sa position de référence en matière de statistiques sur les TIC au niveau mondial, en particulier au sujet d'études, de données et d'informations relatives à l'accessibilité financière et aux prix des TIC. Le panier de prix des TIC et les études relatives à l'accessibilité financière constituent une part fondamentale du rapport "Mesurer la société de l'information", et devraient ainsi être toujours traités en tant que tels.

Dès que possible, l'UIT devrait:

• publier l'ensemble des données, classements, données de référence et études relatives au panier de prix des TIC et à l'accessibilité financière pour l'édition de 2017 du rapport "Mesurer la société de l'information", comme elle l'avait fait pour l'édition de 2016 du rapport;

• publier une page web expliquant la méthode employée pour définir le panier de prix des TIC;

• améliorer l'outil de visualisation des données, publier toutes les données rassemblées au fil de chaque édition du rapport "Mesurer la société de l'information", et permettre ainsi des comparaisons dans le temps;

Le Secrétariat de l'UIT devrait évaluer les ressources humaines et financières nécessaires pour améliorer les capacités de l'UIT à recueillir, produire et publier des données, des informations, des statistiques et des rapports significatifs, et devrait adresser des conseils à la PP-18 concernant des modifications à apporter au plan financier de l'UIT pour la période 2020-2023.

En outre, en vue de la PP-18, le Brésil se penchera sur la possibilité d'intégrer les idées présentées dans le présent document aux modifications à apporter à la Résolution 131, ou dans une nouvelle Résolution de la Conférence de plénipotentiaires.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. "*En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour les TIC, l'UIT constitue la source officielle s'agissant des statistiques sur les TIC dans le monde*", <https://www.itu.int/fr/ITU-D/Statistics/Pages/default.aspx>. [↑](#footnote-ref-1)